



**Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du lundi 25 mai 2020**

**N°12 – D. 25.05.2020**

*L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**6.3. Prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, GIUNTA Chloé, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, CORVAISIER Bénédicte, PUGÉAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, DAUGUET Pascale.

**Membres représentés :** LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), HERENGER-POUCHELLE Mélina (donne procuration à MERMILLOD Martial), OUDART Martin (donne procuration à COURTOIS Nathanaël), PARET Jérôme (donne procuration à Yves SAMSON), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), VERNAY Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Vu la délibération n°10 – D 08.02.2019 du conseil d'administration portant approbation du calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2019-2020 ;

Considérant que, en raison de la crise sanitaire, les étudiants de M2, de Lpro, de 3ème cycle court de pharmacie et de certains DU, ont rencontré des difficultés pour réaliser leur temps de stage ;

Considérant que, si pour certaines filières, l'adaptation des activités en télétravail a permis d'acquérir une expérience de substitution, pour d'autres, notamment celles associant la délivrance d'un titre en parallèle à la diplomation, le temps présentiel est irremplaçable ;

Considérant que voter une date de fin d'année universitaire au 31/12/2020 pour ces années diplômantes et les DU avec stage permet de prolonger l'inscription administrative en cours et donc de faire courir les conventions de stage jusqu'au terme de l'année civile. Cela permettra aux étudiants d'accomplir ce temps de première expérience fondamentale en vue de leur insertion professionnelle, sans paiement de droits d'inscription supplémentaire ;

*Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	1
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020.**


Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 25 mai 2020

Pour le Président et par délégation

*Publié le : 05/06/2020*

*Transmis au Rectorat le : 05/06/2020*

Fanny Blanchi  
La directrice générale des services adjointe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.